

Délibération 2023-003

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Date de la convocation : jeudi 02 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf février, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Absente excusée : TRAVERT Dominique

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Objet : 4e TRANCHE DU LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ENFER – DESSERTE EN ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité du lotissement communal. Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassement pris en charge par la commune de Saint Sauveur le Vicomte, est de 39 000 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 11 820 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement,
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget du lotissement du Bois de l'Enfer,
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Eric BRIENS